

## Le mot du Président

Mieux vivre le plus longtemps possible dans son logement demeure une priorité pour de nombreuses personnes résidant sur le territoire de Cœur de Nacre. Cependant, les travaux d'adaptation de l'habitat sont bien souvent, complexes et onéreux.

C'est pourquoi nous avons décidé de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour accompagner nos usagers dans les démarches facilitant le maintien dans leur logement.

Cette initiative se traduit par la création d'une Permanence Habitat auquel tous nos concitoyens pourront s'adresser gratuitement pour obtenir un conseil neutre sur les dispositifs financiers mis en place par les différents partenaires (ANAH, Procvivis, Conseil Départemental, Conseil Régional, Caisses de retraite, CAF, MSA, SDEC, ...).

Notre volonté est, au travers de ce partenariat avec SOLiHA (association locale à but non lucratif), d'apporter un service auprès du plus grand nombre dans les domaines d'adaptation du logement pour les personnes âgées, d'amélioration de confort et de remise aux normes de l'habitat.



LEFORT Thierry

Président de la Communauté de Communes

Cœur de Nacre

Pour une information  
personnalisée et gratuite

Un conseiller de SOLiHA mandaté  
par la Communauté de Communes  
Cœur de Nacre vous accueille

Le 1er vendredi  
de chaque mois  
de 9h00 à 12h00

à la Communauté de Communes  
de Cœur de Nacre

7 rue de l'Eglise

14440 DOUVRES-LA-DELIVRANDE

Première permanence le 7 janvier 2022

Permanences sur rendez-vous

02 31 86 70 50

[contact@solihanormandie.fr](mailto:contact@solihanormandie.fr)

**SOLiHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

TERRITOIRES EN NORMANDIE

[www.solihanormandie.fr](http://www.solihanormandie.fr)



des  
**AIDES**  
**FINANCIÈRES**  
POUR AMÉLIORER VOTRE  
**LOGEMENT**



**SOLiHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT  
TERRITOIRES EN NORMANDIE

## POUR QUI ?

- ➔ **Propriétaires occupants**  
(sous conditions de ressources)
- ➔ **Propriétaires bailleurs**  
(logement loué à titre de résidence principale)
- ➔ **Locataires**  
(sous réserve de l'accord du propriétaire)

## COMMENT ?

### Des aides exceptionnelles pour pouvoir réaliser des travaux dans mon logement

Un accompagnement personnalisé pour votre projet (Information sur l'ensemble des aides financières, conseils techniques, aides à l'établissement des demandes de subventions/prêts)



## QUELS TRAVAUX ?



**Adapter les logements**  
pour préserver son autonomie



**Encourager**  
la mise aux normes  
des logements



**Réduire**  
les dépenses énergétiques



**Développer une offre**  
de logements locatifs  
à loyers maîtrisés

### ATTENTION

Ne pas commencer les travaux avant l'accord des différents organismes financeurs.



## COMMENT SE DEROULE L'ACCOMPAGNEMENT ?

### 1 LE PROJET

J'ai un projet de travaux pour le logement dont je suis propriétaire



### 2 SOLIHA

Je contacte SOLIHA. En fonction de mon projet de travaux et de mes revenus, un conseiller identifie les dispositifs auxquels je suis éligible et m'informe sur les démarches à suivre



### 3 LE DIAGNOSTIC

Un technicien vient chez moi pour visiter mon logement, me conseiller et réaliser un diagnostic personnalisé. Sur cette base, il soumet des scénarios de travaux, selon mes besoins, pour améliorer mon confort.



### 4 LE DEVIS

Une fois mon projet défini, je fais faire les devis auprès des entreprises de mon choix et, si besoin, je demande à SOLIHA de les analyser et de les vérifier avec moi.



### 5 LE FINANCEMENT

Le conseiller SOLIHA calcule le montant de toutes les subventions mobilisables afin d'optimiser mon plan de financement. Il monte et dépose mon dossier auprès des différents financeurs.



### 6 LES TRAVAUX

Lorsque j'ai reçu une réponse positive à mes demandes de financements, les entreprises peuvent commencer les travaux



### 7 LES SUBVENTIONS

Une fois les travaux terminés, mon conseiller SOLIHA fait les demandes de paiement de subventions auprès des financeurs.



**JE PROFITE DE MON LOGEMENT !**